

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal n°27/25

Objet : Marchés des bouquinistes
Place Lacaze Duthiers

Le Maire de la ville de Roscoff,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6 et L2212-2 et suivant du même code,
VU le Code de la Route,
Considérant que pour la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : La place Lacaze Duthiers sera réservée aux marchés des bouquinistes de 08h00 à 18h00 aux jours suivants : **Dimanche 15 juin 2025 – Dimanche 29 juin 2025 – Dimanche 13 juillet 2025 – Dimanche 20 juillet 2025 – Dimanche 27 juillet 2025 – Dimanche 3 Août 2025 – Dimanche 10 Août 2025 – Dimanche 17 Août 2025 – Dimanche 7 Septembre 2025 – Dimanche 14 Septembre 2025 -**

Article 2 : La signalisation réglementaire et l’affichage du présent arrêté seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
le présent arrêté a été publié
à la Mairie : le 13 Février 2025
La Maire,

Roscoff, le 13 Février 2025
La Maire,

